

La défaillance des entreprises

Étude sur données françaises
entre 2000 et 2010

Sommaire

Préface

La défaillance des entreprises

La défaillance
des entreprises

REGARDS SUR LES PME
N°21

Sommaire

L'ÉTUDE

	Introduction	11
I.	LA FAILLITE DES ENTREPRISES, UN ENJEU JURIDIQUE	15
1.	Du Code de commerce à la liquidation judiciaire, un siècle de déstigmatisation de l'échec	17
2.	L'entre-deux-guerres et la pénalisation de l'échec	21
3.	À partir des années 1960 : l'échec, une étape du cycle de vie de l'entreprise	23
II.	LES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES, UN PROBLÈME ÉCONOMIQUE	27
1.	Définir la défaillance	29
2.	Anticiper l'échec	33
	2.1. Détermination des causes	34
	2.2. Estimation du risque	36
3.	Calculer la probabilité de défaut	39
III.	LA MODÉLISATION DE LA DÉFAILLANCE	43
1.	Les approches comptables	45
2.	Le choix des variables explicatives de la défaillance : entre exhaustivité et parcimonie	48
IV.	LES TRANSFORMATIONS DE L'APPAREIL PRODUCTIF ET L'ÉCHEC DES ENTREPRISES ENTRE 2000 ET 2010	53
1.	La déferlante des services et des PME	55
2.	Concentration du capital et disparités régionales	57
3.	Les défaillances, parties prenantes des mutations du système productif	65
V.	LES CAUSES DE L'ÉCHEC DE L'ENTREPRISE SONT DANS L'AIR, MAIS UNE STRATÉGIE APPROPRIÉE PEUT LES CONTRECARRER	69
1.	La marche à quatre temps vers la défaillance	71
2.	Entrer en procédure collective, une question de taille, de structure du capital et d'activité	72
3.	Des parcours juridiques adaptés aux types d'entreprises	75
4.	L'entrée en défaillance au regard de la sortie de l'échec	82

ANNEXES

1.	Les différentes populations d'entreprises étudiées	95
2.	Les modèles utilisés : la famille des « logit »	95
3.	La méthode des kernels	99
4.	Tableaux de résultats	100
	Bibliographie	108
	Glossaire	113
	Méthodologie	115
	Table des illustrations	116

La défaillance
des entreprises

REGARDS SUR LES PME
N°21

Sommaire

7

TRIBUNES

1.	L'interdiction d'échouer serait-elle la cause même de l'échec ? <i>Thierry Millon</i>	121
2.	De la sauvegarde des entreprises viables <i>Régis Valliot</i>	125
3.	Le risque de crédit des PME est-il surestimé ? <i>Michel Dietsch</i>	129

AUTEURS ET CONTRIBUTEURS

Auteurs, contributeurs et comité de pilotage	139
--	-----

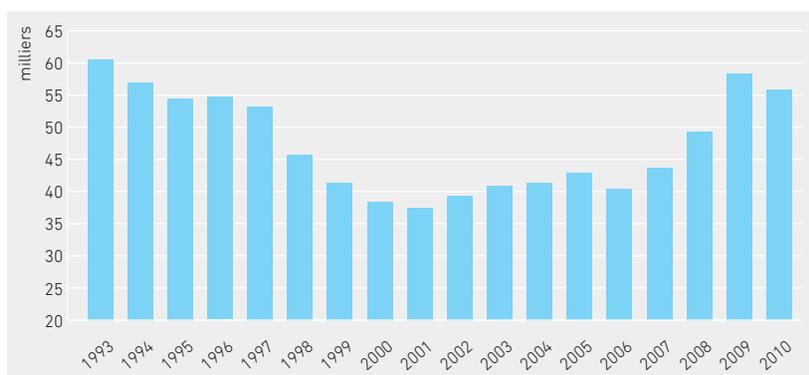
L'OBSERVATOIRE DES PME

<i>Missions</i>	143
<i>Pilotage</i>	143
<i>Collaboration avec la recherche</i>	143
<i>Publications de l'Observatoire des PME</i>	144
OSEO	145

INTRODUCTION

Alors que la densité du tissu productif constitue un facteur clé de la croissance et de la compétitivité des économies et que la communication sur le nombre d'entreprises en France est devenue un enjeu majeur des politiques publiques, la démographie des entreprises reste un domaine d'analyse dans lequel les marges de progrès sont importantes. Les besoins diffèrent selon que l'on s'intéresse à la création ou à la disparition des entreprises : si la première est à la fois bien connue et analysée, beaucoup reste à faire pour comprendre les mécanismes de la défaillance des entreprises. Quoique mal cernée, la question de la sortie du marché demeure pourtant d'autant plus cruciale que le nombre de disparitions d'entreprises, chroniquement élevé, a connu une forte augmentation au cours des dernières années. La France n'a pas échappé à ce phénomène, comme l'illustre le graphique 1.

Graphique 1 - Nombre de défaillances d'entreprises (champ ICS - industrie, commerce, services) par date de jugement



Sources : INSEE.

Les réformes du droit des entreprises en difficulté expliquent une large part des inflexions du nombre de défaillances, comme l'a montré l'analyse comparative des procédures de faillites proposée par le n°16 de *Regards sur les PME* consacré à ce sujet (OSEO, 2008). Mais l'importance de l'environnement institutionnel dans le phénomène d'éviction systématique du marché d'une partie des entreprises n'épuise pas l'énoncé des causes de défaillance. C'est donc à la détermination des facteurs d'échec des entreprises françaises au cours des dix dernières années qu'est consacrée la présente étude. Deux années ont été privilégiées comme dates de référence : 2001, car il s'agit d'un point bas dans l'évolution du nombre de défaillances, et 2007, qui marque l'entrée dans la crise et la recrudescence des faillites qui s'en est suivie. Ces deux périodes sont en outre caractérisées par des régimes juridiques différents : en 2001 prévaut la loi de 1994 qui distingue redressement et liquidation judiciaire, alors que la loi de sauvegarde des entreprises du

26 juillet 2005 qui a introduit la procédure de sauvegarde est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Le repérage des causes d'échec s'appuie principalement sur l'analyse comparée de données individuelles d'entreprises selon qu'elles sont entrées en procédure collective ou demeurées actives, les informations collectées concernant la situation juridique des entreprises ainsi que des données comptables et financières extraites des bilans et comptes de résultat. Leur exploitation présente un certain nombre d'avantages mais limite également le champ de l'étude.

Souvent rattachée au concept schumpetérien de destruction créatrice¹, la faillite est aussi un processus de sélection par le marché et la sanction de mauvais choix productifs de la part des entreprises. Les entrepreneurs prennent des décisions en fonction de prévisions établies à partir de leurs résultats antérieurs modulés par des prévisions macroéconomiques et sectorielles. Les plans d'investissement et les stratégies qui en résultent sont ensuite sanctionnés par la concurrence. Cette économie générale du fonctionnement de l'entreprise ne suffit toutefois pas à comprendre « de l'intérieur » les causes de l'échec. Cette vision doit en conséquence être précisée et élargie par une réflexion complémentaire sur la nature des risques encourus par les firmes et sur les délais qui interviennent dans leur disparition. Ce travail d'approfondissement est d'autant plus important que la sortie par l'échec n'est pas l'unique manifestation de la destruction créatrice. La disparition de la firme peut tout aussi bien résulter d'une opération de fusion-acquisition qui sanctionne au contraire l'appréciation de certains actifs et la mise en œuvre de la stratégie de croissance ou de restructuration par des groupes cherchant à bénéficier de synergies en intégrant des concurrents-partenaires.

Mais les défaillances d'entreprises ne résultent pas seulement du jeu du marché. En l'étudiant dans un contexte économique et institutionnel donné, il est possible de représenter la disparition d'une entreprise comme quelque chose de plus qu'un phénomène « naturel » résultant uniquement d'un processus de sélection selon lequel seules les firmes optimisatrices peuvent survivre. Le cadrage par le droit des formes de sortie des unités productives est ancien et la disparition des producteurs préoccupe le législateur de longue date. Ce souci historique d'organiser la disparition des entreprises et de trouver les moyens d'assurer une bonne sélection fait écho à la distinction opérée en économie du droit entre des erreurs qui consistent à laisser opérer des entreprises dont les fondamentaux sont incompatibles avec la rentabilité et celles qui conduisent à exclure des entreprises temporairement en difficulté mais dont l'outil de production est adapté au marché. Souci majeur et récurrent du législateur, la faillite est en conséquence un dispositif juridique qui contribue au bon fonctionnement du processus de

1. Joseph Schumpeter (1883-1950), économiste autrichien, a construit le concept de destruction créatrice de l'innovation. La mise en œuvre des innovations sous l'impulsion des entrepreneurs est à l'origine de la rénovation périodique du système économique.

sélection par le marché, d'où l'importance de l'étudier dans un contexte institutionnel donné.

Enfin, l'opposition binaire habituelle entre faillite et survie est loin de recouvrir les différentes procédures mises en place par le droit. Les voies de sortie sont multiples et les procédures collectives doivent être étudiées sous leurs différentes formes, depuis la liquidation judiciaire jusqu'au règlement en passant par des formes graduées. En portant l'attention sur les décisions prises par les tribunaux de commerce en charge de l'éviction des entreprises du marché, il est possible de mettre en lumière la diversité des formes de clôture de l'activité et la manière dont les juges prennent en compte l'environnement et les caractéristiques des entreprises. En revanche, en qualifiant l'échec à partir des procédures collectives, on exclut nombre de sorties du marché qui ne font pas l'objet d'un passage par les tribunaux. Ni les liquidations amiables ni les cessations volontaires ne laissent de traces, si bien que ce phénomène d'évaporation des entreprises peut difficilement être quantifié. Ces formes non juridiques de cessation seraient pourtant entre quatre et cinq fois plus importantes que les procédures collectives mais leur diversité, soulignée par un rapport du ministère des PME en septembre 2004, se révèle encore plus difficile à capturer que celle qui prévaut dans les tribunaux.

Ce travail s'organise en cinq parties. La première rappelle que la défaillance des entreprises est un souci récurrent des gouvernements et que dès le XVII^e siècle le législateur s'est préoccupé d'organiser la sortie des entreprises pour en contrôler les effets délétères sur l'activité économique. La compréhension du processus d'échec de l'entreprise est une préoccupation partagée par le monde académique, comme l'atteste l'importance des publications consacrées à la défaillance. La deuxième partie présente ainsi comment l'économie et les sciences de gestion ont cherché à identifier les causes de l'échec pour mieux le prévenir, déterminer la part de responsabilité de l'entrepreneur ou faire apparaître l'impact des défaillances sur le fonctionnement d'ensemble de l'économie. Ces travaux normatifs ou analytiques permettent d'identifier avec un fort degré de précision les causes possibles de défaillance des entreprises. Ils sont présentés dans la partie III, qui recense les causes repérables dans la comptabilité et celles qui proviennent de l'environnement et de la conjoncture et fait apparaître les liens qu'elles entretiennent avec la défaillance. La quatrième partie présente le rôle joué par la sortie du marché d'une partie des entreprises dans les mutations du système productif national. La partie V rend compte des résultats de l'analyse des formes de l'échec à partir de deux échantillons de plus de 100 000 entreprises françaises actives en 2001 et en 2007, dont on observe le devenir au cours des trois années suivantes. Ces résultats permettent d'identifier les causes d'entrée en procédure collective et de les distinguer suivant la forme qu'elle revêt en retraçant l'histoire juridique des entreprises. Une synthèse et les conclusions sont contenues dans la sixième et dernière partie.

Si la création d'entreprise est à la fois bien connue et analysée, beaucoup reste à faire pour comprendre les mécanismes de défaillance. La question de la sortie du marché demeure pourtant d'autant plus cruciale que le nombre de disparitions d'entreprises a connu une forte augmentation au cours des dernières années.

Les réformes du droit des entreprises en difficulté expliquent une large part des inflexions du nombre de défaillances, comme l'a montré l'analyse comparative des procédures de faillites proposée par « Regards sur les PME » n° 16 consacré à ce sujet (OSEO, 2008). Mais l'importance de l'environnement institutionnel dans les phénomènes d'éviction du marché d'une partie des entreprises n'épuise pas l'énoncé des causes de défaillance.

C'est donc à la détermination des facteurs d'échec des entreprises françaises au cours des dix dernières années qu'est consacrée la présente étude. D'autant que la décennie 2000, caractérisée par de profonds mouvements cycliques et des changements induits par l'introduction de la procédure de sauvegarde, constitue une période privilégiée pour comprendre le processus qui mène l'entreprise à l'échec.

Deux années s'imposent comme dates de référence : 2001, car il s'agit d'un point bas dans l'évolution du nombre de défaillances, et 2007 qui marque l'entrée dans la crise et la recrudescence des faillites qui s'en est suivie.

*La collection **Regards sur les PME** est destinée principalement aux personnes et organismes, publics et privés, dont le travail et les missions concourent à la création, au développement et à la transmission des PME, et à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont la capacité d'améliorer les services de toute nature, administratifs ou commerciaux, qui sont rendus aux PME.*

**En diffusion
à La Documentation française**

29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 72 30
ISSN : 1761-1741
Réf. 3770002755013
Imprimé en France
Prix : 19 euros

1^{re} édition, septembre 2011, 8000 21
© OSEO, 2011
oseo.fr

